



REVUE DE PRESSE
Samedi 07 octobre 2017

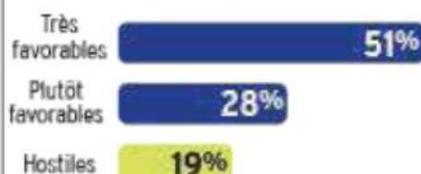


Vers la fin des allocations familiales pour les plus riches ?

Un projet gouvernemental plébiscité par:

79% des Français

favorables à une suppression pure et simple des allocations familiales pour les personnes qui gagnent plus de **6.000 €/mois**



Ce qui représenterait une économie d'environ

440 millions €

Pour quel candidat les 79% de Français favorables à cette suppression ont-ils voté au 1^{er} tour de la présidentielle ?



(Source: Sondage OpinionWay pour LCI et Tilder publié vendredi 6 octobre 2017)

■ La campagne de vaccination contre la grippe a débuté hier ■ Cette année, 61 pharmaciens dans 38 officines peuvent piquer en Charente ■ Une «expérimentation» loin de faire l'unanimité.



Les vaccinations dans les pharmacies ont débuté hier, comme ici dans l'officine du Champ-de-Manœuvre à Soyaux.

Photo Renaud Joubert

Grippe: la vaccination en pharmacie fait des vagues

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

«**J'**ai entendu à la radio qu'on pouvait se faire vacciner contre la grippe à la pharmacie. J'y suis allé tout de suite. Ça fait deux ans que je me le note sur le frigo et que, finalement, j'oublie. Comme je vais rarement chez le médecin, c'est aussi simple comme ça, sans rendez-vous.» Comme deux autres personnes hier matin, cette retraitée angoumoisine s'est rendue à la pharmacie du Champ-de-Manœuvre à Soyaux pour se faire inoculer le vaccin contre la grippe.

Soyaux, Angoulême, Châteaubernard, Confolens ou Verteuil... 38 des 150 pharmacies du département (1), ce qui représente 61 pharmaciens, ont répondu favorablement à l'appel du ministère de la Santé. Ces professionnels sont volontaires pour administrer le vaccin contre la grippe dans leur officine dans le cadre de la campagne nationale de vaccination qui a débuté hier sous le slogan «Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver». Il s'agit d'une «expérimentation» d'une durée de trois ans, limitée pour cette campagne à deux régions: Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Sous certaines conditions. Les pharmaciens

candidats doivent suivre une journée de formation (théorie et pratique) et disposer dans leur officine d'un espace de confidentialité. C'est l'Agence régionale de santé (ARS) qui délivre les agréments. Pour les patients, il faut être muni d'un bon de vaccination envoyé par sa Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) - adressé aux plus de 65 ans, pathologies spécifiques comme diabète, asthme ou obésité -, être majeur, avoir déjà été vacciné au moins une fois dans sa vie, ne pas être enceinte, ni immunodéprimé.

«Pas à la place, mais en plus»

«L'objectif est très clair: il s'agit d'augmenter la couverture vaccinale auprès de populations qui passent à travers. Les chiffres ne sont pas bons, environ 50% des personnes fragiles ne sont pas vaccinées. C'est une nouvelle porte d'entrée pour les patients», remarque Jean-Marc Glénot, président de l'Ordre des pharmaciens en Charente. Comme il n'ignore pas l'opposition parfois très ferme des médecins et infirmières (lire par ailleurs), le pharmacien installé à Baignes insiste pour dire qu'il n'est pas question de voler le travail des autres. «On ne le fait pas à la place des médecins et des infirmières, mais en plus. Et surtout, ça se limite au vaccin contre la grippe, évidemment pas aux autres vaccins.» Jean-Philippe Brègère, pharmacien à Soyaux et président de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine, est sur la même ligne. «C'est une expérimentation, il ne faut pas la condamner avant qu'elle commence. On fera forcément un bilan. Si ça permet de vacciner plus de personnes,

c'est l'essentiel. Les pharmaciens vaccinent contre la grippe au Portugal depuis 2007, aux États-Unis depuis 1994, en Australie, en Suisse... Et franchement, on ne fait pas ça pour l'argent.» Plusieurs pharmaciens volontaires contactés disent à l'unisson vouloir «rendre un service». Ils touchent 4,50 euros par personne vaccinée pour ceux qui présentent une prescription vaccinale et 6,30 euros pour les titulaires du bon de prise en charge de la CPAM. Une somme forfaitaire mais unique de 100 euros est versée à partir de cinq vaccinations.

«**C'est une expérimentation, il ne faut pas la condamner avant qu'elle commence. On fera forcément un bilan.**»

Pourtant, tous les pharmaciens ne vaccineront pas. «On a décidé de ne pas y participer parce que le sujet est assez polémique. Je me dis que je ne serais pas ravi qu'un médecin ou une infirmière vende des médicaments, explique un pharmacien de l'Ouest-Charente qui avoue que l'obligation de garder les patients 30 minutes après l'injection est un autre frein. Ça mobilise du temps. Et quand je suis seul à l'officine, je vois mal comment je pourrais faire. Et puis ce n'est pas un geste que l'on a appris à la faculté [à partir de cette année, les étudiants en pharmacie seront for-

Ordre des médecins: «Tout sauf un geste anodin»

Michel Bacquart, président de l'Ordre des médecins de Charente, ne cache pas une seule seconde son opposition à la possibilité offerte aux pharmaciens de vacciner contre la grippe. En droite ligne avec la plupart de ses confrères et des instances nationales. Mais sa première cible c'est le gouvernement, pas les pharmaciens. «La politique de santé publique est parfaitement incohérente. Cette affaire me rappelle celle du vaccin contre l'hépatite B quand le ministère avait suspendu la vaccination obligatoire, ça avait mis un bazar incroyable, La vaccination, c'est un acte médical, prodigué par un médecin, qui peut être délégué à une infirmière, mais pas à un pharmacien dont je rappelle que le titre est pharmacien chimiste. Ils sont chimistes pour les médicaments qu'ils prescrivent. Le professionnel de santé, c'est le médecin. Ce n'est pas du corporatisme de dire ça mais du bon sens. La vaccination est tout sauf un geste anodin», tranche le médecin charentais qui renvoie le gouvernement et le ministre de la Santé à «leurs» responsabilités: «Si jamais il y a le moindre pépin, je ne voudrais pas être à la place du pharmacien.»

més, NDLR]. Franchement, j'aurais peur de faire mal ou de devoir gérer un problème d'allergie. Bref, à chacun son job!»

L'appel de la ministre à la mobilisation

Lors du lancement de la campagne de vaccination ce mercredi à Paris, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, avait appelé les professionnels de santé à se mobiliser. Tous. «J'enjoins les professionnels de santé à adopter une conduite exemplaire. Il est indispensable que nous montions leur taux de couverture vaccinale. Si cet appel à la mobilisation n'aboutit pas à un changement de braquet, nous ré-
fléchirons à des mesures plus incitatives, voire coercitives», a souligné la ministre, attribuant ce déficit notamment à «une perte de confiance dans la sécurité et l'efficacité des vaccins». «Le vaccin ne contient pas de virus vivant, aucun adjuvant ni aluminium, appuie Jean-Marc Glénot, le pharmacien de Baignes qui ne peut pas proposer le vaccin dans sa pharmacie, faute d'avoir trouvé le temps de suivre la formation. Le nombre de pharmaciens charentais qui peuvent vacciner devrait augmenter, il y a plusieurs formations proposées d'ici la fin de l'année.» L'épidémie de l'hiver dernier, aurait été responsable d'environ 14 400 décès en France. Des messages diffusés à la télévision et dans la presse vont être martelés dans les prochaines semaines pour inciter les plus fragiles à aller se faire piquer. À la pharmacie ou ailleurs.

(1) La liste disponible sur le site de l'ARS (www.ars.sante.fr/rubrique/Nouvelle-Aquitaine) n'est pas actualisée mais devrait l'être très vite.

Les infirmiers libéraux prennent les pharmaciens en grippe

«Nous sommes très en colère.» Véronique Hantzberg, présidente départementale de la Fédération nationale des infirmières (FNI), ne mâche pas ses mots quand on lui demande ce qu'elle pense de cette «expérimentation» qui permet aux pharmaciens d'administrer le vaccin contre la grippe. «Dans cette histoire, il y a du lobbying forcené des pharmaciens qui ont même truqué les chiffres du nombre de personnes non vaccinées en introduisant les nourrissons et les enfants qui ne sont pas concernés», tempête l'infirmière qui ajoute que les pharmaciens ne sont pas formés pour vacciner. «Ce n'est pas un geste habituel pour eux. On va dire que ce qui semblait partir d'un bon sentiment risque de se transformer en concurrence déloyale. Mettez-vous à la place de certains:

ils vendent le produit et peuvent l'administrer. Ils seront tentés de capter cette clientèle. On craint des dérives, même si évidemment des pharmaciens sont parfaitement honnêtes et que certains nous disent qu'ils refuseront de vacciner.» Mais c'est quand on lui annonce que déjà 38 pharmacies proposent le vaccin que la présidente du principal syndicat infirmier s'étrangle. «C'est hallucinant. Lors d'une récente réunion paritaire à la Caisse primaire d'assurance-maladie, on nous a assuré que seules cinq pharmacies en Charente, essentiellement à Angoulême, allaient participer au test.» L'infirmière dit regretter que l'État ne se repose pas sur les infirmières. «On est dans une ère du mélange des genres qui peut mener à des dérives. C'est très préoccupant.»

Un président pour le TGI

Cyril Bousseron arrive de La Rochelle. Il a été installé hier. Comme six autres magistrats. Le TGI d'Angoulême est presque au complet.

Jean-François BARRÉ
jf.barre@charentelibre.fr

Trois nouveaux juges pour le TGI. Trois juges de proximités devenus «magistrats à titre temporaire» (1). Et un patron pour la juridiction. Marie-Claude Gauthier-Bernard assurait l'intérim depuis le décès brutal de Marc Fouillard en juin dernier. Hier matin, Cyril Bousseron s'est assis dans le fauteuil du président du tribunal de grande instance d'Angoulême. Il était jusque-là vice-président à La Rochelle en charge du tribunal correctionnel. Il met ainsi fin à un «parcours côtier» qui l'avait conduit juge d'instance à Saint-Malo en 1999, puis juge des enfants à Rochefort et premier juge au tribunal de première instance de Monaco. «Un profil de civiliste et de pénaliste qui m'a permis de mener une expérience. J'avais envie de voir autre chose. J'ai notamment vécu les enjeux internationaux», un autre droit.

L'accueil des justiciables

À Angoulême, le président, qui se veut «vigilant sur l'indépendance et l'impartialité des magistrats», trouve une juridiction qui fonctionne «presque» au complet, «touchée par la vacance des postes». «Deux ne sont pas pourvus et une juge d'instance est absente. J'ai toutefois bon espoir, si ce n'est en janvier, que nous soyons au complet en juin. Je sais que la plupart des collègues travaillent en plus, qu'il a fallu supprimer des audiences, mais qu'Angoulême affiche de très bonnes performances.»

Cyril Bousseron sait toutefois que la question des effectifs a des répercussions sur la durée des procédures. «Si à court terme la solida-



Cyril Bousseron a été officiellement installé hier.

Photo Renaud Joubert

rité peut compenser, sur la durée, on doit faire des priorisations.» Cela s'est senti sur les affaires familiales, «un peu sur le civil, relativement peu sur le civil». «Là, c'est une vraie nécessité.»

Dès lors, réduire les délais, comme le souhaite le président, sera «variable selon les matières». Avec la priorité à l'urgence immédiate, à la réponse pénale en comparution immédiate ou encore «au placement des enfants en danger». «Pour certains dossiers civils, c'est plus relatif.»

À Angoulême, le président, qui avait été surpris par l'importance des dossiers de stupéfiants lors de son arrivée à La Rochelle, sait que cela restera l'une de ses priorités. Au cours de l'audience d'installation, le procureur, Jean-David Cavaillé, lui a rappelé que c'était un domaine d'activité intense, de même que les violences intrafamiliales, les cambriolages à la hausse et les outrages et les violences aux forces de l'ordre qui «explorent». Mais il a aussi souligné que le taux d'élucidation des affaires se situait cependant encore «au-dessus de la moyenne nationale».

Pour autant, Cyril Bousseron n'entend pas renoncer à la mise en place du service d'accueil unique des justiciables pour ceux qui n'ont pas accès à internet et à la mise en place du portail Portalis qui devra permettre aux justiciables de suivre en temps réel. «Ce sont des opérations nationales, mais Angoulême a déjà été pionnière dans ce domaine, notamment dans la mise en place du guichet unique de greffe.»

Il ne lui restera plus ensuite qu'à mettre en œuvre la sonorisation de la salle d'assises, utilisée au quotidien pour les procès correctionnels, qui laisse sérieusement à désirer, en particulier depuis la sécurisation des box des prévenus.

(1) Emmanuelle Sabourault, qui avait quitté le parquet d'Angoulême pour un poste de vice-procureure à Poitiers, revient en Charente, vice-présidente et juge des libertés et de la détention. Emmanuel Chiron, lui aussi passé par la Charente, y revient en qualité de vice-président, au tribunal d'instance, de même que Célia Renoton. Hervé Redondo, Pierre-Yves Cravol et Maïté Laborde-Desqueyroux, anciens juges de proximité, ont été nommés magistrats à titre temporaire.

Glyphosate: l'interdiction fait débat jusqu'en Charente

Le renouvellement de la licence dans l'UE du glyphosate, l'un des herbicides les plus utilisés dans le monde, considéré comme «*cancérogène probable*» par le Centre de recherche sur le cancer de l'OMS, est étudié à Bruxelles avant que l'autorisation actuelle ne s'achève fin décembre. Les débats font rage entre les pro et les anti. En Charente, sur cette question complexe qui con-

cerne les agriculteurs mais aussi les consommateurs, les avis s'opposent aussi. Pour comprendre les arguments de chacun, CL donne la parole à Marc Spanjers, président des Jeunes Agriculteurs 16, et à François Monrousseau, administrateur à la Maison de l'agriculture biologique. Pour le moment, la France est l'un des seuls pays, avec l'Autriche et l'Italie, à avoir affiché publiquement son opinion, en

s'opposant à la proposition de la Commission européenne de renouveler pour dix ans la licence. Le gouvernement a tout de même laissé une porte ouverte, en se disant ouvert à une période d'autorisation réduite. Le comité d'experts chargé du dossier s'est réuni hier et avant-hier à Bruxelles. Il se réunira à nouveau le 23 octobre.

M. H.

Marc Spanjers (Jeunes Agriculteurs)

« On ne veut pas d'un arrêt brutal »

Pour Marc Spanjers (Photo CL), président des Jeunes Agriculteurs 16, la question ne fait pas de doute: «*Le glyphosate est un produit dangereux, ce n'est pas un produit neutre et dire le contraire serait se voiler la face.*» Mais le syndicat qu'il représente ne souhaite pas pour autant que Bruxelles interdise son utilisation. «*Nous voulons que l'autorisation soit renouvelée pour dix ans, le temps que d'autres produits arrivent sur le marché, le temps aussi de former les agriculteurs à de nouvelles pratiques. On ne veut pas d'un arrêt brutal.*» Marc Spanjers rappelle que le glyphosate est un herbicide à spectre large, qui tue les mauvaises herbes. Un herbicide systémique et pas cher. «*Défendre le glyphosate, ce n'est pas défendre Monsanto et d'ailleurs Monsanto n'en a sûrement rien à faire de l'interdiction du glyphosate car désormais, beaucoup d'agriculteurs utilisent du glyphosate générique fabriqué en Chine. Mais aujourd'hui, il n'existe pas de produit de rechange et, paradoxalement, le glyphosate permet de moins utiliser de produits phytosanitaires derrière. Souvent, on utilise presque rien: on ne l'utilise pas tous les ans, on tourne sur les parcelles. Il faut s'enlever de la tête l'image de l'agriculture américaine où le glyphosate est utilisé avec des doses très importantes sur des cultures OGM résistantes. En France, l'utilisation normale*



c'est entre 3 et 6 litres à l'hectare. Depuis des années, les agriculteurs font des efforts pour diminuer les doses des produits phytosanitaires, on fait des efforts sur les périodes d'épandage, on fait du curatif. Bien sûr qu'il y a des abus, mais comme partout et nous les condamnons fermement. Pour les Jeunes Agriculteurs c'est clair: «*Un arrêt brutal du glyphosate se répercutera forcément sur le coût des produits. Une diminution des revenus des agriculteurs est impossible.*» Marc Spanjers tient à ce que les débats autour du glyphosate se fassent dans la nuance. «*Ne pas être pour l'interdiction brutale ne fait pas de nous des pollueurs qui se fichent de polluer. C'est plus complexe. Il faut aussi rappeler que les premiers à être soumis aux dangers de ces produits sont les agriculteurs et leurs enfants. Tout ce que nous demandons, c'est du temps.*»

François Monrousseau (MAB)

« Le maintien du glyphosate, c'est l'ouverture aux OGM »

François Monrousseau (Photo CL) est administrateur à la Maison de l'agriculture biologique (MAB) de Charente, pour le collège consommateur. Il est également président d'une Amap (association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Pour lui, il faut que Bruxelles prononce l'interdiction du glyphosate avant la fin de l'année. «*On a déjà trop traîné. Le glyphosate laisse des traces dans le sol et on en retrouve dans les plantes qui repoussent. Surtout, on en retrouve dans le corps. C'est d'ailleurs reconnu comme cancérigène par beaucoup d'agences de santé.*» Une étude remet en question le caractère cancérigène du produit? «*Il y a au moins un doute! Et on ne prend pas de risques avec des doutes de ce genre-là. En Argentine, l'utilisation du glyphosate est en forte augmentation et les problèmes de santé aussi, surtout les problèmes de malformations infantiles. La question du glyphosate est une question de santé.*» C'est aussi une question qui n'appartient pas qu'au monde agricole. «*En tant que consommateur, ce qui me gêne, c'est que le maintien de l'autorisation du glyphosate, c'est la porte ouverte vers les OGM. C'était la stratégie de Monsanto: vendre des plantes et des semences résistantes au glyphosate. Et nous, les OGM, on n'en veut pas. En outre, il est faux de penser que l'agriculture bio ne pourra pas nourrir tout le monde.*



Aujourd'hui, les bios ont considérablement amélioré leurs rendements. Il faut revenir à des choses simples: les gens ont diminué leur budget alimentation mais il va falloir se dire que l'on paye un petit plus pour manger mieux. Pour François Monrousseau, qui s'est présenté sous l'étiquette verte «*100% la force écocitoyenne*» aux dernières législatives dans la troisième circonscription de la Charente, il ne faut pas attendre dix ans de plus pour que le glyphosate soit interdit. «*Pour autant, je soutiens tous les agriculteurs et je pense qu'on n'a pas assez de reconnaissance pour ce métier qui nourrit l'humanité. Mais le glyphosate ne respecte ni l'aliment, ni le sol, ni le consommateur, ni l'agriculteur qui l'utilise. Il faut maintenir notre agriculture mais il faut un changement de modèle.*»

Armée Les Sentinelles échangent avec les élus



Le lieutenant-colonel Marcel Dommartin a témoigné du quotidien des militaires engagés dans l'opération Sentinelle. Photo CL

Les militaires charentais participaient hier à un échange avec les élus du conseil départemental. Ils ont répondu à des questions et surtout témoigné de leur quotidien depuis la mise en place de l'opération Sentinelle, déployée suite aux attentats de janvier 2015. «*Nous avons souhaité mettre en valeur les soldats charentais engagés dans cette mission*, dit François Bonneau, président du Département. *C'était important, surtout quand on voit que les Sentinelles deviennent désormais des cibles.*» Une délégation composée de militaires du 1^{er} régiment d'infanterie de marine (Rima), de militaires de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard et d'homme du 51st régiment du train de La Braconne a échangé avec les conseillers départementaux. «*Pour nous, c'est important de se sentir soutenus*», fait observer le lieutenant-colonel Marcel Dommartin, adjoint du délégué militaire départemental de la Charente, qui rappelle que les missions Sentinelle durent deux mois «*durant lesquels les hommes sont loin de leur famille et qui demandent un gros travail de préparation préalable*». En ce moment, quelque 600 hommes du 1^{er} Rima participent à l'opération Sentinelle, surtout à Paris. 420 réservistes viennent également en renfort des 3 300 militaires charentais.

THOMAS MESNIER

prend du poil de la bête. Le jeune député La République en Marche de Charente, habitué depuis son élection à l'Assemblée nationale à offrir un discours mesuré, doux, voire lisse, a montré jeudi un autre visage. Il a secoué les caciques de la politique locale en dénonçant leur «*immobilisme*» sur le dossier Magelis. Le parlementaire n'a pas hésité à nommer ceux qui «*préfèrent en rester au statu quo*» et devraient «*prendre de la hauteur*»: François Bonneau, Jean-François Dauré et Xavier Bonnefont. Il faut se méfier de Thomas Mesnier: déchaîné, il va finir par traiter les élus locaux de «*fainéants*» ou les accuser de «*foutre le bordel*».



Archives CL

■ Jean-François Dauré

Il fustige la «vieille politique» du député Mesnier

Jean-François Dauré n'a pas du tout apprécié le commentaire cinglant de Thomas Mesnier. Le président socialiste de GrandAngoulême répond aujourd'hui sans mettre les formes au député La République en Marche, qui a dénoncé «l'immobilisme» des élus locaux sur le dossier Magelis. «Thomas Mesnier applique de vieilles méthodes politiques. Il se pose ici en défenseur du principe de démagisme». «Je suis indigné par ce mépris affiché pour ceux qui se battent tous les jours, ce comportement consistant à dénigrer les autres», lâche le président de l'agglo. Pour lui, le député a pourtant démontré jeudi, lors de la table ronde à la préfecture consacrée à l'avenir de Magelis, qu'il «ne connaissait pas le dossier du Pôle image». «Il a pris la parole 30 secondes pour reconnaître qu'il n'avait rien à dire.» Preuve,



Archive Renaud Joubert

à ses yeux, que le parlementaire «ne travaille pas». Jean-François Dauré considère que Thomas Mesnier a commis «une faute lourde en terme de confiance». Lui qui n'a «même pas pris la peine de s'intéresser à GrandAngoulême depuis son élection» se comporte ici «en chef de parti». «Il prépare les municipales, rien d'autre.»

A propos de la remarque du député appelant les élus locaux à prendre de la hauteur, Jean-François Dauré

assène: «C'est risible.» Qu'en pensent le maire d'Angoulême et le président du Département montrés aussi du doigt par Thomas Mesnier? Xavier Bonnefont et François Bonneau le disent dans un communiqué (cosigné par Jean-François Dauré): «Le développement de Magelis se fera à l'aune du nouveau projet stratégique à dix ans qui est en cours d'écriture [...] La volonté d'exister n'excuse pas tout.»

L'«escape game» s'apprête à déferler sur Cognac

Ce jeu d'évasion en vogue va s'ancrer en ville. Une première, avec à la barre un couple de Cognaçais. Ouverture de la salle début 2018.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Une équipe, un espace clos et une heure pour en sortir. À condition de trouver des objets, les clés des mécanismes à ouvrir et de résoudre un lot d'énigmes. Le tout autour d'un thème prédéfini et dans un décor au diapason. Bienvenue dans le monde de l'«escape game», ou jeu d'évasion, le nouveau loisir qui cartonne. Après Angoulême qui comptera prochainement trois salles, il va s'ancrer à Cognac. Une première en ville. «On pense ouvrir notre espace dans le courant du premier trimestre 2018, en tout cas avant l'été», annoncent Cécilia Cartau, 29 ans, et Laurent Mallevergne, 35 ans. On est en passe de signer pour l'emplacement.»

Pas de vieux container, de camping-car ou encore de remorque, autant de lieux insolites où se déroule parfois cette activité ludique et cérébrale. Ce sera dans du dur. Dans un lieu atypique néanmoins «que l'on va adapter à notre image, nos idées, on crée tout», souligne ce couple de Cognaçais, à la maison comme au boulot désormais, qui vient de fonder sa société, «La Clé des jeux», pour mener ce projet.

Secrets du cognac et enquête policière

«L'escape game, c'est un coup de foudre, explique Cécilia Cartau. On connaissait le concept mais on ne s'y était pas attardé jusqu'à ce qu'on le teste en juin dernier. Et là on s'est dit c'est ça». Et d'ajouter : «On voulait entreprendre ensem-



Cécilia Cartau et Laurent Mallevergne ont déjà leurs thèmes, dont un tournera autour de l'univers du cognac.

Photo G. B.

ble depuis longtemps, faire quelque chose qui nous corresponde. Il nous manquait l'idée. C'est fait, enfin», se réjouit cette fan de super-héros quand son compagnon est, lui, fou de jeu de rôles depuis ses années collègue.

Pour lancer leur affaire, ils ont chiffré l'investissement à 30 000€, et ouvert une campagne de financement participatif afin de les aider à appuyer leurs négociations avec les établissements bancaires (1).

«On part sur deux salles avec chacune des thèmes différents. Le premier sera sur le cognac avec pour trame ses secrets de fabrication, le second invitera à infiltrer le bureau d'un inspecteur de police

pour une enquête très risquée», annonce Laurent Mallevergne.

Tout est déjà bien calé, scénarios, énigmes, personnages pour Monsieur, aménagements, décors et autres pour Madame, qui, en bonne mère de famille, a pensé aussi aux enfants. Ils auront leur espace ludique dédié dans ce futur «escape game» qui sera ouvert aux entreprises également, avec prestations sur mesure. «Nous organiserons aussi des soirées rencontres pour faire des parties entre joueurs qui ne se connaissent pas. On a même déjà des idées de développement», conclut plein d'ambition Laurent Mallevergne.

(1) <https://fr.ulule.com/eg-cognac/>

«Ma Boulangerie Café» ouvre ses portes lundi à Châteaubernard

Outre l'optique et la pharmacie, s'il y a bien un secteur d'activité où l'offre était pléthorique sur le secteur Cognac-Châteaubernard, c'est bien la boulangerie. De pain, il n'en manquait déjà pas. Ce sera encore plus vrai à partir de lundi matin 6h30, avec l'ouverture d'une nouvelle enseigne. «Ma Boulangerie Café» s'est implantée à l'entrée de la zone du Fief-du-Roy de Châteaubernard, dans les locaux de l'ancien Feu Vert. Sur 300 m² avec petite et grande salle pour un total de 60 places assises. Car si on vend du pain, de la pâtisserie et tout ce qu'on peut trouver dans une boulangerie traditionnelle, il sera aussi possible à la clientèle de manger sur place. Snacking, pizzas, formules déjeuner et petit-déjeuner sont au menu. Le wifi gratuit. Le café «Nespresso».

«On va combler un vide dans ce domaine de la sandwicherie sur ce secteur, comme au niveau de la boulangerie pure», estime Stéphane Blais, le patron cette enseigne forte de 15 magasins, avec celui de Châteaubernard, implantés pour la majorité dans la Vienne. Et qui emploie «180 personnes pour un chiffre d'affaires de 8 M d'euros», souligne-t-il. Un vide au regard de la concurrence ? Alors que l'enseigne Patàpain est



Huit salariés ont été recrutés afin d'assurer la bonne marche de cette nouvelle enseigne qui mêle boulangerie traditionnelle et sandwicherie au Fief-du-Roy.

Photo G. B.

annoncée zone de Monplaisir, à Cognac ? «Sur Châteaubernard oui, sinon on ne serait pas là, juge-t-il. Il y a de quoi faire et la concurrence fait partie du jeu.»

Pour se démarquer, celui qui est loin d'être un inconnu dans la profession, réputé pour avoir des méthodes qui bousculent les vieilles habitudes, compte s'appuyer sur ce qui a fait son succès. Sa recette : «Un bon emplacement, du parking, et des offres.» Les deux premiers ingrédients sont là. Pour le 3^e, la clientèle jugera. Par du

nombre, ces offres fourmillent, «différentes chaque jour sur le pain, farine banette, et régulières un jour défini de la semaine pour le reste, pizzas, pâtisseries et autres», annonce-t-il. Mais de la qualité de leur contenu. Stéphane Blais, lui, assure : «Pâte et pain sont fabriqués sur place par notre chef boulanger. On est des artisans. On fait de la qualité. Les clients pourront visiter notre installation s'ils le souhaitent.» Huit salariés recrutés sur le Cognacais les attendent du lundi au samedi, de 6h30 à 20h30.

Jarnac: «On a respecté nos promesses»

François Raby, maire, s'est prêté au bilan de mi-mandat. Trois ans au cours desquels il a pu lancer ses projets prioritaires sans relever les impôts. Reste à garder ce cap, un défi.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

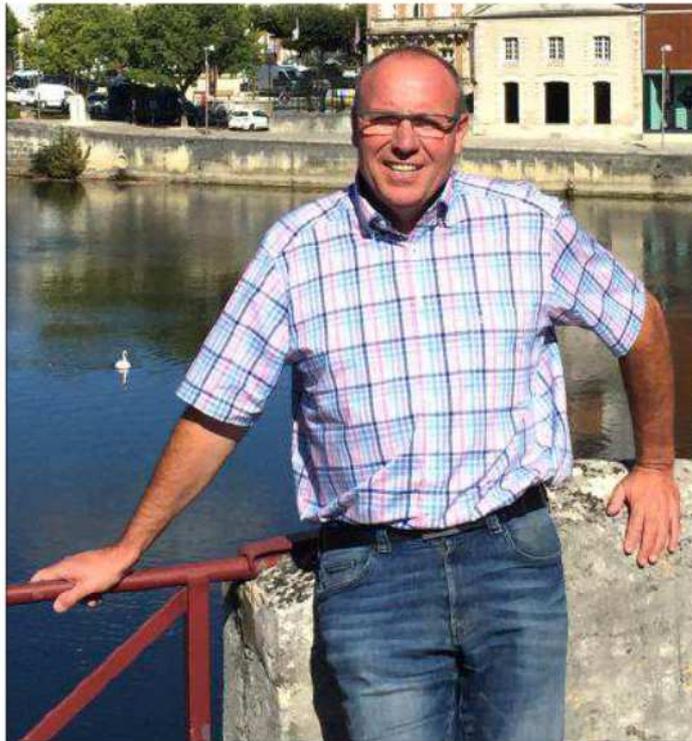
François Raby, maire de Jarnac, fera peut-être une année de plus de mandat comme tous ses pairs, «On parle de plus en plus de décaler les prochaines municipales pour regrouper les scrutins», indique-t-il. Du rab, avant de remettre ou non le couvert à la tête de la mairie ? La question, elle, reste ouverte pour ce viticulteur de profession de 58 ans. «On finit ce premier déjà qui a vu s'écouler trois ans très denses», sourit-il, l'occasion de tirer un bilan à mi-course.

C'est votre premier mandat de maire, l'exercice de cette fonction n'a pas été trop compliqué jusque-là ?

François Raby. Je n'ai pas eu de surprises de ce côté, j'avais déjà trois mandats de conseiller derrière moi, je savais à quoi m'attendre. La seule chose vraiment dure, c'est la disponibilité que la fonction demande aujourd'hui avec la nouvelle Agglo. C'est fois 10 par rapport à avant. Heureusement, j'ai une équipe qui m'aide bien.

Une équipe sans étiquette affichée mais avec des éléments qui n'ont pas les mêmes sensibilités politiques, ça n'est pas trop dur à gérer ?

Mais avec des compétences, c'est ce qui importe, le choix qui avait motivé ma liste à l'époque. Ça a demandé une certaine gestion à



Pour François Raby, il faudra «jouer les équilibristes» pour ne pas augmenter la pression fiscale sur la fin de mandat.

Photo G. B.

un moment avec deux de mes collègues qui se sont affrontés aux cantonales [Catherine Parent et Christophe Roy, NDLR], mais rien d'insoluble. La preuve, tout se passe bien au conseil et les projets avancent, c'est ce qui compte pour les Jarnacais.

Vous en êtes où sur ce point ?
On a lancé depuis trois ans tous ceux qui étaient annoncés dont

la maison de santé, le développement de la plaine des sports, l'aménagement urbain, les parkings, le nouveau lotissement, l'extension du cimetière pour les plus importants. On a respecté nos promesses, y compris au niveau de la pression fiscale.

Elle n'augmentera pas dans les trois ans à venir ?
On va s'y attacher. On a déjà réduit la voilure pour y parvenir et il y aura des choix à faire encore. Avec les transferts de compétences à l'Agglo, des choses qui étaient dans le giron de l'ex-communauté de communes vont revenir dans celui de la Ville, le marché couvert, la crèche, le futur centre de loisirs, les écoles ? Sans compter le personnel à re-

»

Je n'ai pas pris de décision encore sur briguer ou non un second mandat. Je l'annoncerai l'an prochain.

prendre. Il faudra jouer les équilibristes pour garder le cap.

Plus encore si la taxe d'habitation disparaît...

Là, avec 211 000€ de baisse de dotations de l'État déjà, je ne sais pas comment on fera par contre, sauf à baisser la qualité du niveau des services, réduire les subventions. Ou il faudra relever les impôts, cette baisse aura de toute façon un coût.

Quels sont les projets prioritaires dans les cartons pour la fin de ce mandat ?

L'aménagement de l'entrée Est de la ville, l'amélioration du réseau routier, rue de l'Aumonerie notamment, la mise aux normes et le développement des équipements sportifs aussi.

Maire, c'est un sacerdoce selon vous ?

Ça en relève. Je ne connais pas de chef d'entreprise qui gère 40 salariés, un budget de 7 M€ et touche 1 480 euros net d'indemnités. Sans compter les heures. La réalité de l'élu de base, c'est ça.

Si on vous dit 2020, ou 2021 ?
Je n'ai pas pris de décision encore de briguer ou non un second mandat. Je l'annoncerai l'an prochain pour laisser le temps à ceux qui voudraient postuler dans l'équipe de se préparer si je ne repars pas.

contact

Le «Journal d'Anne Frank» adapté et illustré

A la demande du Fonds Anne Frank, Ari Folman et David Polonski - «Valse avec Bachir» - ont adapté le journal de l'adolescente juive. Le roman graphique est sorti ce mercredi.

Le «Journal d'Anne Frank» a été pour la première fois adapté en bande dessinée, en accord avec le Fonds Anne Frank de Bâle, dans une cinquantaine de pays.

Le journal de l'adolescente juive d'origine allemande réfugiée à Amsterdam, morte du typhus en février 1945 au camp de Bergen-Belsen, a été édité en 1947 (en 1950 en France) et est depuis l'un des textes les plus vendus dans le monde.

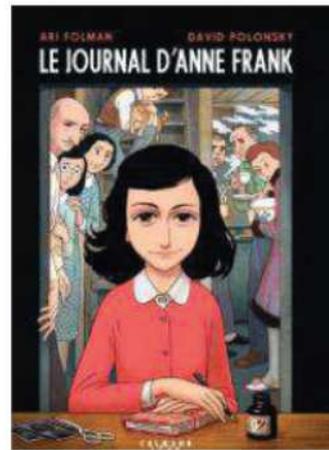
Le roman graphique qui est sorti en version francophone mercredi est l'œuvre du scénariste israélien Ari Folman et du dessinateur également israélien David Polonsky qui avaient

déjà collaboré pour le film d'animation «Valse avec Bachir» (César du meilleur film étranger en 2009).

«Lorsque le Fonds Anne Frank nous a proposé d'adapter le Journal en BD, notre réponse a été: "évidemment non !"», ont assuré les deux auteurs lors d'une récente rencontre à Paris organisée par Calmann-Levy.

Une nouvelle génération

Mais, a ajouté Ari Folman, «je crains que nous arrivions à une époque où il n'y aura plus de survivants de l'Holocauste sur la planète, plus aucun témoin vivant



La couverture du roman graphique sorti ce mercredi.

Repro CL

pour raconter cette histoire».

Il est nécessaire de toucher une nouvelle génération de lecteurs, a-t-il dit.

Le roman graphique ne reprend

pas la totalité du Journal - «cela nous aurait obligés à concevoir plus de 3.500 pages», a expliqué Ari Folman -, mais on trouve intégralement plusieurs lettres adressées par Anne Frank à son amie imaginaire Kitty.

D'autres passages qui ne font que quelques lignes dans le Journal ont au contraire été amplifiés, comme celui, assez drôle, de la maestria de M. Van Daan pour fabriquer des saucisses...

«Nous avons tenté de préserver le sens de l'humour mordant d'Anne, ses sarcasmes et son obsession pour la nourriture», a indiqué Ari Folman.

Les périodes de dépression et de désespoir que traverse la jeune fille sont traitées le plus souvent sous forme de scènes fantastiques ou oniriques.

Dans l'ensemble, le roman graphique de 160 pages demeure extrêmement fidèle au texte original.

Piano en Valois

» Jusqu'au 17 octobre puis les 26 novembre, 1^{er} et 2 décembre. 05 45 92 11 11.

CHÂTEAUBERNARD

Manoukian & Malia

André Manoukian, auteur-compositeur, pianiste de jazz, et Malia, sacrée meilleure chanteuse de jazz de l'année 2014 en Allemagne, seront sur scène pour une soirée d'anthologie, sous le signe du jazz et des grands «standards».

» Le Castel. 20h30. 25€ et 18€.

Macron rebouche les fissures

- Le PTZ pas supprimé au 1^{er} janvier
- Le Crédit d'impôt ne disparaîtra que progressivement
- Le BTP est ravi.

Emmanuel Macron lâche du lest. Présent hier à la quatrième édition des «24 heures du bâtiment», organisée par la Fédération française du bâtiment (FFB) au Palais des congrès de Paris, le Président de la République a distillé quelques annonces afin de désamorcer la fronde des professionnels du secteur, menacé d'un gigantesque coup de rabot budgétaire: baisse généralisée des aides personnalisées au logement (APL), réduction du prêt à taux zéro (PTZ) et du dispositif «Pinel» aux seules zones tendues, fin du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) pour les portes et fenêtres.



Sur le crédit d'impôt pour la transition énergétique, on se donne un an avec sans doute une baisse du taux.»

«Je vous ai entendu et j'ai aussi entendu les maires ruraux qui nous ont alertés sur le fait que ça pouvait, chez eux, freiner l'activité, en tout cas donner le sentiment d'une fracture qui pouvait s'installer», a expliqué Emmanuel Macron. Dont acte.

- Le PTZ, qui devait être supprimé dès le 1^{er} janvier dans les zones où le marché immobilier est le moins en tension, y sera finalement maintenu dans un format réduit. Ce prêt aidé par l'Etat peut actuellement financer

jusqu'à 40% d'un achat immobilier. Dans les zones dites B2 et C, «un taux à 20% ne créerait pas une rupture», a estimé le chef de l'Etat, qui entend «ouvrir la semaine prochaine une concertation» avec les professionnels du bâtiment pour acter ce choix.

Le dispositif ainsi révisé permettrait de «poursuivre pendant deux ans le PTZ neuf» dans ces zones, a précisé le ministre en charge du Logement, Jacques Mézard, suggérant en creux que la rénovation de logements anciens ne bénéficierait plus du PTZ.

«C'est un soulagement», a reconnu le président de la FFB Jacques Chanut.

Sorties (ou sifflets)

- Le CITE, crédit d'impôt pour la transition énergétique, «il ne faut pas l'arrêter pour certaines chaudières fioul qui étaient respectueuses de l'environnement», a affirmé Emmanuel Macron: «Cesont celles que vont plutôt chercher les classes moyennes ou les classes populaires dans la France rurale ou périphérique». Le Chef de l'Etat a souhaité «qu'on sorte là-dessus en sifflet», c'est-à-dire que cette aide disparaîsse progressivement, sans pour autant détailler le calendrier, ni les taux ou montants de financement envisagés. Il a, là aussi, appelé à «un accompagnement en sifflet» pour «qu'il n'y ait pas une rupture brutale sur les portes et fenêtres», qui doivent sortir du dispositif CITE d'ici fin mars, l'objectif restant de «mettre sur pied quelque chose de plus intelligent» en 2018. Un signal envoyé aux spécialistes, qui ont mis en garde contre «la destruction de 6.000 à 9.000 emplois en 2018».



Par le maintien sous conditions du PTZ et par la redéfinition du CITE, Emmanuel Macron a redonné le sourire au BTP. Photo AFP

Sur le CITE, «on se donne un an» pour définir les travaux qui resteront éligibles, avec «sans doute une baisse du taux» de prise en charge, a expliqué Jacques Chanut. Cette tentative d'apaisement à «coups de sifflets» doit éviter au gouvernement de subir les huées qui ont accueilli Jacques Mézard au congrès de l'Union sociale pour l'habitat, à Strasbourg.

Aucune concession aux bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux n'ont pas, eux, obtenu de concession et devront trouver une solution intelligente», a indiqué Emmanuel Macron hier. Le Président les appelle à fusionner et à partager

leurs ressources financières. «Il y a trop d'acteurs, près de 800, il faut des regroupements en deux, trois ans», a-t-il jugé, ajoutant qu'«il y en a qui ont beaucoup d'argent et ne l'utilisent pas».

Le Nobel de la paix pour conjurer le feu nucléaire

L'ICAN, qui assure la campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, s'est vu décerner hier le prix Nobel de la paix. Il s'agit d'un message fort adressé directement à Donald Trump.



La directrice de l'ICAN, Beatrice Fihn, heureuse de recevoir le Nobel de la paix. Photo AFP

Le prix Nobel de la paix est revenu hier à la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), qui a aussitôt estimé que la présidence de Donald Trump montrait à quel point l'arme atomique est dangereuse.

Le comité Nobel norvégien récompense la lutte contre ces armes de destruction massive au moment même où le président américain menace de remettre en cause l'accord sur le nucléaire iranien et où il échange des propos belliqueux avec le Nord-Coréen Kim Jong-Un.

«L'élection de Donald Trump a mis beaucoup de gens très mal à l'aise, à l'idée qu'il peut, à lui seul, autoriser l'utilisation des armes nucléaires», a déclaré la directrice de l'ICAN, Beatrice Fihn.

Coalition regroupant des centaines d'ONG, l'ICAN s'est vu attribuer la prestigieuse récompense pour avoir contribué à l'adoption d'un traité historique d'interdiction de l'arme atomique. «Nous vivons dans un monde où le risque que les armes nucléaires soient utilisées est plus élevé qu'il ne l'a été depuis longtemps», a souligné la présidente du comité Nobel norvégien, Berit Reiss-Andersen.

«Trump est un idiot»

Soixante-douze ans après Hiroshima et Nagasaki, 122 pays ont adopté le 7 juillet à l'ONU un traité qui pose pour la première fois le principe de l'interdiction de mettre au point, stocker ou menacer d'utiliser l'arme atomique. Mais sa portée reste essen-

tiellement symbolique comme le montre la «grave menace» nord-coréenne.

Le président Trump doit certifier avant le 15 octobre auprès du Congrès des Etats-Unis que Téhéran respecte ses engagements pris dans le cadre de l'accord de 2015 qui impose de strictes restrictions au programme nucléaire. Selon la presse américaine, il annoncera vendredi prochain son refus de le certifier, ce qui pourrait faire dérailler l'accord.

«Nous ne taclons personne avec ce prix», a répondu Berit Reiss-Andersen, à la question de savoir si le Nobel visait le président Trump. Le 4 octobre, Beatrice Fihn avait été moins diplomate, lorsqu'elle avait tweeté: «Donald Trump est un idiot». Un message qu'elle dit regretter.

Dimanche



Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
10° 20°	8° 19°	8° 18°	8° 18°

Lundi



Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
12° 20°	11° 20°	10° 19°	9° 19°

Mardi



Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
12° 20°	11° 20°	10° 20°	11° 19°

Mercredi



Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
11° 20°	10° 21°	9° 21°	9° 20°

Judi



Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
12° 20°	11° 21°	9° 21°	11° 20°

Vendredi



Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
13° 21°	12° 22°	11° 21°	12° 20°

Un Nobel afin d'abolir l'arme nucléaire

PRIX La campagne internationale pour l'abolition de l'arme nucléaire (Ican) a reçu le Nobel de la paix. Elle milite pour le traité adopté en juillet à l'ONU

Lorsqu'il a fait escale à Bordeaux, le 28 septembre, à bord du « Peace Boat » japonais, Jean-Marie Collin, vice-président de l'Initiative pour le désarmement nucléaire (Ican), ne se doutait pas qu'il allait voir ses efforts si tôt récompensés par un Nobel de la paix. Le prix, partagé par les centaines d'ONG réunies au sein de l'Ican et leurs milliers de militants dans le monde, vient couronner le grand succès qu'ils ont remporté le 7 juillet aux Nations Unies : ce jour-là, 122 pays ont adopté le traité proposé par l'Ican et qui bannit la mise au point, le stockage et, bien sûr, l'usage de l'arme nucléaire.

Traité symbolique ? Sans doute, puisque aucun des neuf pays détenteurs (1) ni leurs alliés et obligés n'ont signé. « Nous le savons, le combat se-

ra long, mais il faut mettre les États nucléaires sous pression, car leur arsenal fait peser une épée de Damoclès sur le reste du monde », nous disait Jean-Marie Collin. Nul doute que ce Nobel, décerné en pleine tension américano-nord-coréenne et à quelques jours de la décision de Donald Trump de remettre en cause (ou pas) l'accord de juillet 2015 sur le nucléaire iranien, va galvaniser le camp abolitionniste.

« Un hommage »

Pour l'Ican, ce prix est « un hommage aux survivants d'Hiroshima, de Nagasaki et aux victimes d'essais nucléaires ». À Bordeaux, l'organisation accompagnait justement une Japonaise née à Hiroshima et victime indirecte de l'explosion du 6 août 1945

dont elle souffre toujours (lire « Sud Ouest » du 29 septembre). C'est aussi un message aux puissances nucléaires pour qu'elles acceptent « des négociations sérieuses ». L'Union européenne a déclaré, hier, « partager l'objectif d'un monde débarrassé des armes nucléaires » par la voix du chef de sa diplomatie, Federica Mogherini, qui était pressentie pour le prix.

En revanche, l'Otan s'est fait l'avocat des pays sceptiques en soulignant que si l'objectif était louable, « les conditions pour aboutir à un désarmement nucléaire ne sont pas favorables ». Pour l'Alliance atlantique, le traité promu par l'Ican risque même de « saper les progrès accomplis en matière de désarmement et de non-prolifération »...

Ch. L.



Béatrice Fihn, la directrice de l'Ican. © MARTIAL TREZZINI/EPRA/MAXPPP

(1) États-Unis, Russie, Chine, France, Grande-Bretagne, Pakistan, Inde, Israël et Corée du Nord.

Magelis : front uni contre Thomas Mesnier



Thomas Mesnier. PHOTO R. FELGÈRE

Débarqué dans la vie politique depuis peu, le député LREM Thomas Mesnier en découvre les réalités. Dans un environnement où la capacité à enchaîner les réunions sans jamais prendre une décision est assez répandue, il s'est insurgé de voir la table ronde sur l'avenir du pôle Magelis s'achever sur ce qu'il considère comme « un statu quo », jeudi, en présence de la ministre Françoise Nyssen (lire notre édition d'hier).

Lors de cette réunion, Alain Rousset a fait savoir que la Région, actuellement contributrice à hauteur de 20 %, était prête à mettre plus d'argent

dans Magelis mais à condition d'en détenir la majorité. Une position qui convient au député. « La Région, qui a donné l'assurance de maintenir le pôle image à Angoulême, a la compétence économique et les moyens de développer cette ambition ».

Mais la proposition régionale n'aurait pas suscité de réaction chez François Bonneau (Département, 60 % de Magelis), Jean-François Dauré (Agglo, 10 %) et Xavier Bonnefont (10 %, Ville). « Ce n'est pas comme si c'était la première réunion sur le sujet. Rien n'avance », déplore le député Mesnier, fustigeant des « élus immobiles ».

Bousculés dans leurs habitudes, les intéressés n'ont pas du tout apprécié les propos du député. François Bonneau, Xavier Bonnefont et Jean-François Dauré ont même signé un communiqué commun : « Le développement de Magelis se fera à l'aune du nouveau projet stratégique à dix ans qui est en cours d'écriture [...] La volonté d'exister n'excuse pas tout ». Sur les réseaux sociaux, le trio trouve du réconfort dans les commentaires des politiques installés, du maire de Cognac Michel Gourinchas au conseiller régional William Jacquillard. Et Jean-François Dauré accuse même

Thomas Mesnier de « se comporter comme un politicien qui prépare les municipales pour son parti » et qui ne travaille pas ses dossiers : « Nous allons très rapidement rappeler le député Mesnier à ses devoirs dans la défense du territoire. Les dossiers catastrophiques pour l'emploi initiés par le gouvernement qu'il soutient, s'accumulent sans aucune action de sa part ». Dur apprentissage. Pendant ce temps, Alain Rousset joue sur du ve-lours. Il peut même mettre les millions de la Région sur d'autres pôles d'excellence que Magelis...

B. R.

La Couronne et Brie à la hausse

IMPÔTS LOCAUX

Seules deux des quinze plus grosses villes de Charente ont relevé leurs taxes en 2016

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Comme les feuilles mortes, les avis d'imposition tombent à l'automne (lire notre fait du jour en pages 2 et 3). Sont-ils cette année plus lourds ? Dans l'ensemble non. Si la douloureuse augmente, c'est souvent du fait de la hausse mécanique des bases fiscales, moins des décisions des élus locaux. Le point en Charente.

1 Le Conseil départemental n'a pas touché au foncier

Pas touche à la fiscalité. Pas de recours démesuré à l'emprunt. Mais un bon tour de vis ! Pour la septième année consécutive, le Département a privilégié les mesures d'économie pour boucler son budget. En 2017, la Charente n'a pas augmenté le taux de sa taxe sur le foncier bâti. Soulignons que ce dernier est déjà relativement élevé : 22,89 %, contre 21,50 % en Charente-Maritime.

2 Les maires ont souvent pensé à votre portefeuille

Selon une récente étude du Forum sur la gestion des villes, « seulement 12 % des communes en France et de leurs groupements ont fait le choix d'augmenter leurs taux ». Ces derniers augmentent en moyenne de +0,1 %, contre +1 % en 2016 et +1,8 %

Taxes locales : 15 villes à la loupe

Commune	Valeur locative moy. (2016)	Taxe d'habitation				Taxe sur le foncier bâti			
		Taux de la commune	Évolution 2016/2017	Taux de l'interco.	Évolution interco.	Taux de la commune	Évolution 2016/2017	Taux de l'interco.	Évolution interco.
Angoulême	3 024 €	18,25	0	9	0,6 %	38,8	0	0,079	/ *
Cognac	3 094 €	9,95	0	8,58	-1,5 %	26,37	0	0,034	/ *
Soyaux	3 612 €	16,15	0	9	0,6 %	29,37	0	0,079	/ *
La Couronne	2 930 €	12,96	10,4 %	9	0,6 %	29,98	11,7 %	0,079	/ *
Ruelle-sur-Touvre	3 495 €	13,02	0	9	0,6 %	24,79	0	0,079	/ *
Saint-Yrieix	3 495 €	14,58	0	9	0,6 %	30,6	0	0,079	/ *
Gond-Pontouvre	3 343 €	12,49	0	9	0,6 %	27,79	0	0,079	/ *
L'Isle-d'Espagnac	3 350 €	15,53	0	9	0,6 %	30	0	0,079	/ *
Champniers	3 526 €	8,69	0	9,56	1,4 %	18,97	0	1,09	-15,6 %
Barbezieux	2 956 €	8,93	0	9,34	-0,4 %	19,05	0	1,24	6,5 %
Jarnac	2 923 €	7,41	0	7,93	1,4 %	20,36	0	0,034	/ *
Brie	3 136 €	12,00	2,1 %	9,72	3,0 %	19,94	4,3 %	1,09	-1,6 %
Rouillet-St-Estèphe	3 048 €	13,57	0	9,74	2,9 %	19,77	0	0,357	4,8 %
Fléac	3 494 €	15,16	0	9	0,6 %	32,31	0	0,079	/ *
Châteaubernard	3 646 €	5,77	0	8,64	-0,8 %	12,54	0	0,034	/ *

Données : Direction des services fiscaux (DSF) de la Charente

* Pas de taxe sur le foncier bâti en 2016 infographie

en 2015. Cette tendance nationale se retrouve en Charente. Comme on le vérifie sur notre infographie ci-dessus, seules deux des quinze plus grosses communes du département ont eu recours au levier fiscal : La Couronne et Brie.

3 La Couronne doit faire face à la fermeture de Lafarge

Ici, le taux communal de la taxe d'habitation croît de 1,22 point (+10,4 %), et celui du foncier bâti de 3,51 points (+11,7 %). L'an passé, Jean-François Dauré, le maire, avait déjà augmenté les impôts. « Ce n'est pas de gaieté de cœur, témoigne-t-il aujourd'hui. Les services publics dignes de ce nom ont un prix. Je ne veux pas les brader. Comme mes collègues, je suis confronté à la baisse des dotations de l'État, mais je dois aussi anticiper la perte d'importantes ressources fiscales. Avec

la fermeture de la cimenterie Lafarge et la fin de l'exploitation de certaines carrières, je vais perdre 700 000 à 800 000 euros de produit sur le foncier. Comment faire face ? Oui, je relève les taux d'imposition, mais ces derniers sont dans la moyenne basse des communes de l'agglomération. »

4 « Une hausse indolore », affirme le maire de Brie

À Brie, 4 280 habitants, le taux communal de la taxe d'habitation augmente de 0,25 point (+2,1 %), celui du foncier bâti de 0,86 point (+4,3 %). « Nous en avons besoin pour entretenir l'école et la voirie, mais aussi réhabiliter la salle des fêtes. Mais la pression fiscale demeure limitée », tempère Michel Buisson. Le maire assure même que la hausse des taux sera « presque indolore » pour les proprié-

res à Brie. Pourquoi ? Parce que le taux intercommunal du foncier bâti baisse de 0,17 point (-1,7 %). « Un exemple : sur ma feuille d'impôts, c'était plus 14 euros l'an passé, c'est plus 17 euros cette année. Voyez, les mesures que nous avons prises sont les plus équilibrées possibles. »

5 Dans les agglomérations, un lissage progressif

Dans les nouvelles agglomérations du Grand-Angoulême et du Grand-Cognac, les taux montent ou baissent de façon très mesurée. Cela est la conséquence d'une indispensable harmonisation fiscale dans de nouveaux et de plus vastes territoires. Cette harmonisation sera progressive, par lissage. Elle prendra par exemple neuf ans dans le Grand-Cognac, avec un objectif de convergence de 0,303 % de taux moyen pondéré de foncier bâti.

Ne pas augmenter ? Un vrai casse-tête...

PAROLES D'ÉLUS

Ils ont promis de ne pas (ou de ne plus) toucher au levier fiscal. Mais à quel prix...

Cette année encore, les maires des trois plus importantes villes de Charente ont fait le choix de ne pas (ou de ne plus) augmenter les impôts. Comment ? Témoignages...

Angoulême. Héritage des dérives de l'ère Boucheron : la pression fiscale a toujours été lourde à Angoulême. Avant d'être élu en 2014, Xavier Bonnefont avait promis « une baisse progressive des impôts en six ans, calcu-

lée sur la baisse des charges de la dette ». Geste symbolique : dès 2015, le nouveau maire baissait d'un point la taxe sur le foncier bâti. La mesure lui coûte 500 000 euros chaque année. Peut-il aller plus loin ? Tiendra-t-il sa promesse ? « Je suis un éternel optimiste, je ne veux pas abdiquer mais ce sera difficile », répond-il. Xavier Bonnefont considère que « les efforts de gestion portent leurs fruits » mais remarque « que la nébuleuse des nouvelles mesures gouvernementales » obscurcit l'avenir. Il pense ici au grand chamboule-tout de la taxe d'habitation.

Cognac. En 2014 puis 2015, Michel Gourinchas se déclarait contraint

d'augmenter les impôts. L'année suivante, il demandait un effort aux associations. Devra-t-il encore diminuer les subventions, dont l'enveloppe globale approche les 12 million d'euros ? Voilà tout l'enjeu de la préparation du budget 2018. « Les arbitrages sont difficiles », reconnaît Patrick Sedlacek, qui sait mieux que quiconque que la Chambre régionale des comptes a jugé la situation financière de la ville « préoccupante ».

Soyaux. « Cela fait treize ou quatorze ans que je n'ai pas touché aux taux, qui sont très élevés à Soyaux. C'est un principe. Tant que je serai maire, pas de hausse d'impôts », clame François Nebout. Évidem-

ment, il y a une contrepartie : quasiment aucun départ à la retraite remplacé, des économies rigoureuses et des investissements mesurés voire limités, très étalés dans le temps.

Une crainte commune. Qu'ils aient eu recours au levier fiscal ou non, tous les maires que nous avons interrogés se disent « inquiets » par la suppression progressive de la taxe d'habitation annoncée par le président Macron. « On sait ce que valent les promesses de compensation à l'euro près », dit Jean-François Dauré, qui dénonce une « mise sous contrôle de l'État contraire au principe de décentralisation ». François Nebout parle même de « tutelle ».

Un nouveau président au tribunal

JUSTICE Cyril Bousseron est devenu officiellement hier le nouveau président du tribunal de grande instance d'Angoulême

ANTOINE BENEYTOU
angouleme@sudouest.fr

Hier, le palais de justice d'Angoulême accueillait l'audience solennelle d'installation du nouveau président du tribunal de grande instance, Cyril Bousseron. « Une audience aussi importante qu'émouvante », dicit le procureur de la République Jean-David Cavaillé, puisque l'arrivée de ce nouveau magistrat fait suite au décès brutal de l'ancien président Marc Fouillard, en juin dernier. La matinée d'hier fut donc l'occasion de rendre hommage à cet homme « à l'autorité bienveillante, à l'écoute et consensuel », selon les mots de Marie-Claude Gauthier-Bernard, vice-présidente du tribunal.

Il a officié à Monaco

Cyril Bousseron arrive quant à lui du tribunal de grande instance de La Rochelle où il était vice-président depuis 2014. Auparavant, il avait également officié en tant que premier juge au tribunal de Monaco entre 2008 et 2014. Sa carrière l'a également mené à Rochefort où il fut juge des enfants ainsi qu'à Saint-



Cyril Bousseron était vice-président à La Rochelle. PHOTO QUENTIN PETIT

Malo. Cyril Bousseron devient président d'un tribunal où deux postes de magistrats sont vacants : celui de juge des affaires familiales et d'application des peines. « J'ai bon espoir qu'en juin, les effectifs soient complets », glissait-il hier.

Le nouveau président indique vouloir être « vigilant sur l'indépendance et l'impartialité des magistrats ». Il a également confié que des travaux pour améliorer la sonorisation de la grande salle d'audience

avaient été budgétés par la cour d'appel.

Par ailleurs, six autres magistrats ont été installés hier. Emmanuelle Sabourault, vice-présidente et nouvelle juge des libertés et de la détention, Emmanuel Chiron et Célia Renoton, en tant que vice-présidents du tribunal d'instance ainsi que Hervé Redondo, Pierre-Yves Crabol et Maïté Laborde-Desqueyroux en tant que magistrats à titre temporaire.

Lacroix Travaux publics dans la tourmente

ÉCONOMIE Cette société de Merpins, qui compte 10 salariés, est en liquidation judiciaire. Par ailleurs, d'anciens employés accusent le gérant d'avoir enfreint des normes sur l'amiante

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Le numéro ne répond plus. La SARL Lacroix Travaux publics (LTP) n'a plus d'existence légale. Le tribunal de commerce d'Angoulême l'a placée en liquidation judiciaire. « J'ai pourtant tout tenté », affirme Pascal Lacroix, le gérant.

Créée en 2000, LTP est installée dans la zone industrielle de Merpins. L'entreprise est spécialisée dans le BTP. « J'ai mis un point d'honneur à finir tous nos chantiers, assure le patron. Nous avons même été remerciés par la Région pour notre travail au Campus des métiers de Chasse-neuil-sur-Bonnieure. »

« Dettes trop importantes »

Au plus fort, les effectifs sont montés jusqu'à 18 personnes. Mais l'activité a ralenti : « On n'est pas vraiment sorti de la crise depuis 2009, témoigne Pascal Lacroix. Le marché est très compliqué, car on se bat avec des concurrents nationaux, qui ont des prix hyper bas. Il est difficile pour une PME de tenir des tarifs comme ça. »

Devant ces contraintes, une solution s'est alors imposée : « J'ai d'abord enclenché une procédure de sauvegarde pour sortir la tête de l'eau. Mais les dettes étaient trop importantes et il était plus sérieux de déposer le bilan. » Les juges ont finalement déclaré la cessation de paiement au 19 septembre dernier. Quant aux 10 employés, ils se retrouvent au chômage. « Je leur ai pourtant proposé de passer dans mes autres sociétés, mais personne ne m'a répondu », regrette l'homme de 52 ans.

D'anciens salariés témoignent

Pas vraiment une surprise dans le milieu. Car c'est précisément de ces employés et d'anciens que naissent aujourd'hui des accusations. La disparition de LTP semble délier beaucoup de langues. « D'abord, la socié-



Les locaux de LTP affichent porte close, mais les autres sociétés de Pascal Lacroix, installées sur le même site, « ne sont pas menacées par la liquidation », affirme-t-il. PHOTO J.G.

té ne compte pas 10 personnes, mais une cinquantaine. Car Monsieur Lacroix fait du prêt de salariés entre ses entreprises », rectifie une source préférant garder l'anonymat, « par peur des représailles ». En effet, le gérant est aussi à la tête de Cognac sciage béton (SCB créée en 2005) et C3D (2012). « C'est pratique pour dispatcher les salariés, puisqu'un même site abrite tout le monde », juge un employé.

Et certains anciens de la maison portent des allégations graves sur C3D, entreprise de désamiantage : « Lacroix se fait de l'argent sur notre dos, au mépris de notre santé. » Les faits prétendument rapportés par

plusieurs salariés relèvent d'abord du code du travail : « Quand on parlait sur des chantiers, il fallait parfois deux à trois heures de voyage. Mais ces temps-là ne nous étaient pas comptés. »

Plus graves sont les potentielles violations des normes relatives au travail sur l'amiante, matière particulièrement nocive : « Un de mes collègues travaillait en avril 2015 sur le chantier de la Caisse d'allocations familiales. L'inspection du travail a pu constater certains manquements », croit savoir un ex-salarié ayant claqué la porte.

Exposition à l'amiante

Il serait question de personnes travaillant sans les équipements respiratoires obligatoires. Mais aussi d'une exposition trop prolongée à l'amiante, comme le raconte une personne de C3D : « On doit norma-

lement travailler six heures au maximum. On faisait deux périodes de deux heures trente. Il restait donc théoriquement une heure, mais on repartait pour une vacation de deux heures trente. On se mettait hors la loi. »

Des employés racontent que des collègues ont refusé de signer la feuille de pointage, pour protester contre ces dépassements « qui mettent en péril la santé par une trop grande exposition » : « J'ai vu le chef de chantier signer à la place de mon collègue. C'est un faux pour camoufler l'illégalité. »

Hier soir, « Sud Ouest » a tenté de joindre à nouveau Pascal Lacroix, après avoir eu connaissance de ces témoignages. Son téléphone étant sur répondeur, nous n'avons pu le faire réagir à ce qui relève, pour l'heure, d'accusations n'ayant pas fait l'objet de dépôt de plainte.



Agnès Hériard, Laëticia, de l'Arche, Céline Desmazières et Gélia, de l'Arche. PHOTOS. B.

Les 20 ans de l'Yeuse, du « cousu humain »

Fêter les 20 ans de l'hôtel-restaurant l'Yeuse a sans doute dû provoquer quelques montées d'angoisse à la maîtresse des lieux, Céline Desmazières. Spontanée et instinctive, sa soirée « La part de l'Yeuse », qui avait lieu jeudi, a été du « cousu humain » dans une totale synergie avec sa moitié, Rémi Marcotte, et ses chevilles ouvrières du Jardin respectueux, situé en contrebas. Le fil de l'histoire, les plus de 250 convives étaient invités à le tirer. Photo, version festival de Canne, devant le « Y », à l'hôtel à insectes, où chacun a déposé sa canne de Provence marquée d'un mot qui pourrait résumer la soirée.

La promenade se poursuivait dans les jardins de l'Yeuse à la rencontre du personnel qui, quelques

jours auparavant, s'était extrait de son emploi du temps hôtelier pour finaliser chacun un bac de plantes à l'effigie de sa fonction, mais aussi dresser son portrait version graffi au pochoir avec les copains du jardin.

Des dons au profit de l'Arche

On arrivait alors à l'entrée de l'Yeuse, prélude à la découverte des œuvres réalisées, l'été dernier, par tout le petit monde qui gravite autour de l'établissement, mais aussi les personnes accueillies à l'Arche, toutes guidées par des artistes du cru et bien connu du jardin respectueux. Les dons effectués au cours de la soirée serviront, d'ailleurs, à rénover le toit de l'Arche à Cognac.

Sandra Balian

Une aide pour quitter la fonction publique

Lors du conseil municipal de jeudi, les élus ont discuté de la mise en place d'une indemnité de départ volontaire de la fonction publique, conformément au décret de 2009-1594 du 18 décembre 2009.

L'adjoint au maire, Daniel Richard, a présenté une étude qui sera soumise très prochainement à la commission technique de la Communauté d'agglomération, Grand Cognac. En effet, le maire Alain Chollet a été sollicité, à plusieurs reprises, par certains personnels pour savoir si la collectivité avait possibilité d'accompagner les personnels vers la création d'entreprise, le changement de formation, etc... Le frein étant souvent le manque de moyens financiers.

Ainsi, selon la loi de 2009, la mise en place d'une indemnité de départ pourrait répondre à ce questionnement. Bien entendu, lors d'un départ volontaire, le montant de l'indemnité de départ serait calculé en fonction de la catégorie professionnelle de l'agent, de son ancienneté et de son salaire et ce, avec un plafond qui ne pourrait, par exemple, pas excéder deux années de salaire. Il s'agirait là, pour l'agent, d'un engagement de quitter définitivement la fonction publique



Le maire, Alain Chollet, a animé le conseil municipal. PHOTO C.-C. G.

Les rythmes scolaires

Le sujet des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2018-2019 a été abordé. Un courrier va être adressé, prochainement, aux parents d'élèves pour qu'ils se prononcent sur leur préférence, entre la semaine de 4 jours et celle de 4,5 jours. Le choix qui découlera de ses réponses sera validé par le conseil d'école. Pour information, dans le cas d'un choix de 4 jours, aucune cantine, ni garderie ne seront mises en place le mercredi.

pour la création d'un projet personnel. Si tel ne devait pas être le cas, l'agent s'engagerait à rembourser l'indemnité de départ perçue. Après avis de la commission technique, le Conseil municipal tra-

vaillera sur les conditions d'attribution, les sommes allouées en fonction du grade, de l'ancienneté, etc... ces décisions feront l'objet d'une délibération.

Colette-Christiane Guné